



Une pétition a circulé à Bulle, en novembre 2018, pour demander que l'enseigne de la route de la Pâla 100 ne reste pas allumée toute la nuit. ARCH - A. VULLIOUD

Limiter et réglementer l'éclairage artificiel

La pollution lumineuse est de plus en plus décriée, notamment celle des enseignes publicitaires. Mais normaliser la pratique n'est pas simple, comme le montre l'exemple de Bulle. Le député Simon Bischof interpelle le Conseil d'Etat sur cette question et sur celle de l'assainissement des éclairages publics.

XAVIER SCHALLER

NATURE. Que la lumière soit! Mais qu'elle ne reste pas allumée tout le temps. Le député Simon Bischof (ps, Ursy) s'inquiète de l'impact des éclairages artificiels sur la santé et l'environnement. Il a interpellé le Conseil d'Etat sur l'assainissement des lampadaires. Il s'interroge aussi sur la marge de manœuvre des communes concernant les enseignes publicitaires.

Pour ce dernier point, il base sa question sur les difficultés rencontrées à Bulle. Le chef-lieu voulait réglementer les enseignes publicitaires lumineuses, après que certaines ont irrité des citoyens comme à la route de la Pâla 100. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a donné en avril un préavis négatif pour un nouvel article du règlement

communal d'urbanisme (RCU).

L'article limitait les tailles et les inscriptions, demandait une bonne intégration et interdisait les enseignes clignotantes ou animées. Le préavis de la DAEC – partiellement repris dans la réponse du Conseil d'Etat – juge que les dispositions «atteignent un tel degré de détail que la majorité d'entre elles n'a pas sa place dans un RCU». La DAEC signale aussi qu'il ne saurait être directement question de réclames dans un RCU.

«Je trouve quand même étonnant que la DAEC nous renvoie à une Loi sur les réclames qui n'est plus adaptée, plutôt que de faire quelque chose de son côté», commente Patrice Morand. Mais le conseiller communal chargé de l'aménagement, de l'environnement, des travaux et des équipements ne lâche pas l'affaire: «Nous allons reformuler cela

différemment, dans les règles de l'art.» La solution devrait être prête dans un mois et passera sans doute pour un règlement spécifique. «La ville de Bulle demeure libre d'édicter des directives détaillées sur les critères devant présider à l'octroi des autorisations qu'elle délivre», souligne la DAEC.

Quant à la réponse du Conseil d'Etat, elle renvoie la commune à la Loi sur l'énergie de 2013 (LEn) qui stipule que «les communes peuvent fixer par voie de règlement des exigences particulières relatives à l'efficacité énergétique, la luminosité et les heures de fonctionnement destinées aux éclairages».

Eclairage public

La LE n parle aussi d'un assainissement des éclairages publics à réaliser avant le 31 décembre 2018. Simon

Bischof demande si ce délai a été respecté. «Plus de 70% de l'éclairage public du canton a été assaini», annonce le Conseil d'Etat. Cela concerne le renouvellement du matériel, généralement remplacé par un éclairage LED, et le régime d'exploitation.

Là où les travaux ont été réalisés, la diminution de la consommation d'électricité varie entre 50% et 80%. «L'effet le plus important se situe dans les quartiers ou zones où une extinction nocturne a été programmée entre minuit et 5 h.» Dans la majeure partie des cas, les communes ont toutefois opté pour une réduction de l'intensité durant cette période.

Comme les travaux ont au moins débuté presque partout, «la quasi-totalité de l'éclairage public devrait être en conformité au plus tard à la fin 2022». ■

Verdir son image pour mieux vendre

PRINGY. La Maison du Gruyère poursuit dans sa volonté d'être un lieu d'échanges et de transmissions en plus d'une fromagerie de démonstration. Pour la huitième année, elle présente son cycle intitulé Films de terroirs d'ici et d'ailleurs. «Une saison empreinte de développement durable», communiquent les organisateurs. La première projection a lieu ce jeudi soir. A l'affiche: *L'illusion verte* de Werner Boote. Sorti en 2018 dans les salles, le film se penche sur la pratique du *greenwashing* ou «écoblanchiment». Ou comment les industriels investissent aujourd'hui beaucoup de temps et d'argent pour «verdir» leur image: voitures électriques, huile de palme labellisée bio, ou encore produits issus du commerce équitable... «Tout est fait pour nous déculpabiliser et expliquer que nous pourrions sauver le monde en consommant ces produits. Mais si, à défaut de sauver le monde, ces achats responsables ne faisaient qu'enrichir les multinationales?» interroge le film. Le réalisateur autrichien Werner Boote et la journaliste allemande Kathrin Hartmann parcourent le monde pour tenter de révéler l'envers du décor. YG

Pringy, la Maison du Gruyère (salle de conférences), jeudi 30 janvier, 20 h. Programme sur www.lamaisondugruyere.ch

La Nuit du jeu s'annonce magique

BULLE. Samedi, de 16 h à minuit, Bulle organise sa traditionnelle Nuit du jeu à l'Hôtel de Ville. L'occasion pour tout un chacun de découvrir gratuitement de nouveaux jeux de société, d'adresse ou de stratégie. Pour organiser l'événement, le Service de la jeunesse de la ville s'appuie sur ses partenaires habituels que sont la ludothèque La Trappe à jeux, Bulle de Crystal, La Vache qui joue, le groupe Centor ou encore la librairie De cap et de mots. L'année dernière, «entre 400 et 500 personnes avaient répondu présent à cet événement durant lequel plus de 200 jeux différents avaient été proposés par les partenaires», communique le Service de la jeunesse. A noter que, pour cette édition 2020, un atelier magie est prévu pour les plus jeunes, de 16 h 30 à 18 h. Pour ce qui est de l'aspect culinaire, il prendra la forme d'une «pasta party» dès 18 h 30, sous la houlette des danseuses du groupe Reveng. YG



Bulle, Hôtel de Ville, samedi 1^{er} février, de 16 h à 24 h. Informations sur www.bulle.ch.

En bref

ACTION

Vente de mimosa en faveur des enfants

La prochaine vente de mimosa en faveur des enfants défavorisés du canton de Fribourg aura lieu vendredi et samedi. Dans le Sud fribourgeois des stands seront installés dans les centres commerciaux de Bulle, La Tour-de-Trême, Châtel-Saint-Denis et Romont. Cette année, près de 400 bénévoles s'engageront pour cette action devenue traditionnelle. Le produit de la vente représente une aide sociale individuelle versée à titre de don. En 2019, plus de 200 jeunes Fribourgeois ont ainsi reçu un soutien concret.

Les corps de la rive gauche regroupés

Le regroupement des corps des sapeurs-pompiers du district fait son chemin, pour s'articuler, à terme, vers sept bases de départ. Celui de la rive gauche est effectif depuis le 1^{er} janvier.

DÉFENSE INCENDIE. La réorganisation de la défense incendie – vers le regroupement en sept corps et bases de départ autour du Centre de renfort – se poursuit. La compagnie rive gauche est née au premier janvier, a annoncé Valérie Romanens, présidente de la Fédération gruérienne des sapeurs-pompiers, qui tenait ses assises annuelles vendredi soir à Charney. Menée par le capitaine Alain

Brinkmann, elle regroupe les corps (CSP) des communes de Pont-en-Ogoz, Sorens, Marsens-Echarlens et du Châtelard.

Celui de la rive droite (rassemblement des CSP de La Roche-Pont-Ville et Corbières-Hauteville-Villarvolard) et celui de l'Intyamou (regroupement des corps de Bas et Haut-Intyamou) ont donné leur accord de principe, a félicité le lieutenant de

préfet Vincent Bosson, rappelant la philosophie de ce remaniement: «Gagner en efficacité, en cohérence et en économie.»

Restera au CSP de Morlon à rejoindre celui de Bulle, tandis que ceux de la Sionge, de la vallée de la Jogne et le CSPi Grevère poursuivent dans leur fonctionnement actuel. La traduction juridique de cette réorganisation, une révision de la Loi sur la défense incendie et les secours, devrait être soumise au Grand Conseil à la fin de cette année, pour entrer en vigueur à fin 2021, voire au début 2022, espère la Préfecture de la Gruyère.

L'assemblée a encore été l'occasion de mentionner la relève, les jeunes sapeurs-pompiers (JSP), dont les effectifs sont stables, a indiqué le sergent Marc-Anthony Beyeler. Ils sont actuellement 32 dans le district et environ 140 au niveau du canton, choisis et formés pour un jour, être incorporés dans les CSP. A noter que les JSP de la Gruyère ont une nouvelle présidente en la personne de la lieutenantante bulloise Stéphanie Molena.

Moins de sinistres qu'en 2018

Du côté des sinistres survenus en 2019, 376 incendies ont touché le canton (dont 61 la Gruyère), pour un total

d'indemnisation de 10,3 millions de francs. Quant aux sinistres engendrés par les éléments naturels, ils sont au nombre de 1810 (dont 299 dans le district), pour un montant de 3 millions. C'est bien moins qu'en 2018, a souligné Olivier Moduli, responsable de l'organisation sapeurs-pompiers à l'ECAB. Année qui avait comptabilisé 3000 sinistres dus à la tempête *Eleanor* (4406 au total pour 2018, ayant ponctionné les réserves d'assurance de 14 millions).

Et chacun des intervenants de remercier ces femmes et ces hommes «qui sacrifient leur temps pour notre sécurité». PR